

Les droits des agentes et agents publics ne sont pas le problème

Depuis plusieurs semaines, les prises de parole et les articles se multiplient autour des difficultés de remplacement dans les services publics, notamment dans l'Éducation nationale. Congés liés à la parentalité, temps partiels thérapeutiques, arrêts maladie : les droits des agentes et agents publics sont de plus en plus présentés comme des facteurs de désorganisation du service public.

Pour Solidaires Fonction Publique, cette lecture est inacceptable.

Le problème n'est pas que les agentes et agents publics utilisent les droits prévus par les textes. Le problème est celui du sous-effectif chronique, de l'absence de viviers de remplacement, de la dégradation des conditions de travail et des politiques d'austérité menées depuis des années dans l'ensemble de la Fonction publique. Les agentes et agents publics ne doivent pas devenir les boucs émissaires des choix budgétaires des gouvernements successifs.

Les temps partiels thérapeutiques ne sont pas des "conforts" accordés aux personnels. Ils constituent des dispositifs de maintien dans l'emploi permettant à des agentes et agents épuisés physiquement ou psychologiquement de continuer à travailler sans basculer vers des arrêts longs, des invalidités ou des départs définitifs. Les congés liés à la parentalité ne sont pas des privilèges. Ils répondent à des droits fondamentaux et à des nécessités sociales que nous ne laisserons jamais remettre en cause.

Opposer les personnels aux usagers du service public est une stratégie dangereuse. Elle vise à détourner le débat des véritables causes des dysfonctionnements actuels : suppressions de postes, perte d'attractivité des métiers, intensification du travail, faibles rémunérations et destruction progressive des collectifs de travail.

Les agentes et agents publics tiennent aujourd'hui les services publics à bout de bras malgré l'usure professionnelle, le manque de moyens et la dégradation continue de leurs conditions de travail.

Pour Solidaires Fonction Publique, l'urgence n'est pas de restreindre les droits des personnels ou de culpabiliser les agentes et agents lorsqu'ils les utilisent. L'urgence est de recruter massivement, d'améliorer les conditions de travail, de renforcer les dispositifs de remplacement, de reconnaître enfin l'état réel de la santé au travail dans la Fonction publique et de garantir pleinement les droits statutaires des agentes et agents publics.

Pas d'économies sur la santé des agentes et agents publics.

Paris, le 19 mai 2026